



AR Prefecture

005-240500439-20190319-D2019_17-DE
Reçu le 22/03/2019

DELIBERATION
N°2019-17 du 19 mars 2019

**OBJET – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
2019 –ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT
ARTISTIQUE ET CULTUREL (ADAC)**

Rapporteur : M. Jean-Louis CHEVALIER

Le 19 mars 2019 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 mars 2019 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 31

Nombre de pouvoirs : 5

Mme Patricia ARNAUD est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUÉRIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PÉTELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
M. Gilles MARTINEZ à Mme Nicole GUÉRIN
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
M. Charles PERRINO à Mme Patricia ARNAUD
Mme Catherine GUIGLI à M. Yvon AIGUIER

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais lui donnant compétence en matière de gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire, dont le Théâtre du Briançonnais,

Vu la convention de délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation de l'équipement « Théâtre du Briançonnais » en date du 26 avril 2017, attribuant la délégation à l'Association de Développement Artistique et Culturel du Briançonnais pour une période de 6 ans, allant du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2023,

Vu l'article 21-6 de cette convention de délégation de service public, relatif à la contribution financière du délégant et fixant le montant annuel de référence à 410 000€.

Vu la demande de subvention 2019 à hauteur de 420 000 euros, formulée par l'Association de Développement Artistique et Culturel (A.D.A.C.) du Briançonnais,

AR Prefecture

005-240500439-20190319-D2019_17-DE
Reçu le 22/03/2019

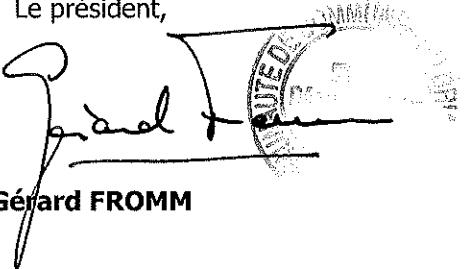
Vu les avis des Commissions et du Bureau,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le versement d'une subvention de 410 000 € au délégataire ADAC, l'Association de Développement Artistique et Culturel du Briançonnais, pour l'année 2019,
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus dans le Budget Primitif 2019 du budget « Général ».

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,



Gérard FROMM

Date affichage : **22 MARS 2019**